L’obscurantisme du peuple marocain, c’est ça que Macron veut en France !

écrit par Christine Tasin | 4 août 2023

i24NEWS ■ *Illustration - Drapeau israélien et marocain*

On se souvient des plaintes de Macron contre Michel-Ange Flori qui l'avait représenté en Hitler... Flori a gagné, mais in extremis, il a dû aller jusqu'en cassation. "*Ainsi en macronie on peut se moquer du cul du prophète c'est de la satire mais grimer le président en dictateur c'est un blasphème.*"

https://resistancerepublicaine.com/2022/12/14/champagne-flori-gagne-contre-macron/

Macron n'avait donc de cesse de voir Flori condamné et donc de créer une jurisprudence créant à nouveau le délit d'offense au Président de la République, réprimé par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et abrogé par les parlementaires avec la loi du 5 août 2013 afin de mettre en conformité le droit français et le droit européen. Mais les Macron ça ose tout, c'est à ça qu'on les reconnaît ! Et il a failli l'emporter !

C'est pourquoi l'affaire marocaine ci-dessous me fait penser

à l'affaire Flori et aux risques courus par ceux qui disent tout haut ce que tout le monde pense de Macron. Il faut dire que Macron a de curieux zélateurs prêts à tout et notamment à porter plainte contre quiconque toucherait à la personnalité sacrée du saigneur et maître de la France. On se souvient de cette femme arrêtée et traînée au tribunal pour un obscur sous-préfet pour avoir qualifié Macron d'ordure sur les réseaux sociaux.

https://www.lavoixdunord.fr/1308954/article/2023-03-28/une-audomaroise-interpellee-chez-elle-par-la-police-pour-avoir-insulte-emmanuel

La procédure a été annulée par le tribunal, seul Macron pouvant porter plainte pour insulte, il ne pouvait déléguer à un sous-fifre quelconque ce travail.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/saint-omer-insultes-contre-emmanuel-macron-le-tribunal-annule-la-procedure-3673030

Au Maroc c'est plus expéditif, un Marocain, à l'origine d'un post sur Facebook critiquant la reprise des relations diplomatiques entre son pays et Israël, a été condamné à cinq ans de prison, le tribunal jugeant que son commentaire "pouvait être interprété comme une critique du roi". Said Bukiad, 48 ans, a commencé à purger sa peine lundi.

Je disais plus haut que la justice marocaine était plus expéditive, mais je fais confiance à Macron et au peuplement musulman de notre pays, on va bientôt égaler et dépasser le royaume chérifien, dont les dirigeants sont réputés descendre de Mahomet. Mahomet qui n'a jamais existé, c'est à mourir de rire. Nous savons grâce à l'archéologie, aux études scientifiques de textes anciens, à l'épigraphie… qu'il s'agit d'un surnom donné 70 ans après sa mort à un pauvre pékin dont on a oublié le nom qui était pétri de culture chrétienne et judaïque et à qui on a fait endosser

des visions, un programme et une vie imaginaires. Une vie et un programme de pilleur et de despote. Mais c'est une autre histoire, je vous renvoie aux articles de Jacques Lenormand sur le sujet et notamment à celui-ci :

https://resistancerepublicaine.com/2023/04/18/soixante-dix-ans-avant-lislam-larabie-tout-entiere-etait-dominee-par-un-roi-chretien/

Comme le Maroc est un pays royaliste, musulman et donc sous charia, il a fait du roi un intouchable, un personnage sacré ! Et son statut fait rêver le très européiste mais surtout très islamophile Macron.

Si je vous dis que l'avocat du roi du Maroc Mohamed VI est le très macronien Dupond-Moretti, vous comprenez encore mieux le rapprochement que je fais entre la France et le Maroc ?

Il ne peut pas y avoir de hasard…

Said Bukied a donc été condamné en vertu du Code pénal marocain, qui prévoit une peine de prison pour toute personne reconnue coupable d'insulte à la famille royale

Son avocat a qualifié la décision du tribunal de Casablanca de "dure et inacceptable", précisant que son client était effectivement opposé aux accords avec Israël mais qu'il n'avait pas eu l'intention de critiquer le roi. Said Bukied avait écrit son message sur le réseau social fin 2020, alors qu'il vivait au Qatar. Selon son avocat, il a supprimé le post et fermé son compte Facebook lorsqu'il a appris sa mise en examen.

Said Bukied a été condamné en vertu du Code pénal marocain, qui prévoit une peine de prison de six mois à deux ans pour toute personne reconnue coupable d'insulte à la famille royale. Sa peine a toutefois

été aggravée en raison du caractère public de ses critiques. Les organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé cette loi, affirmant qu'elle violait la liberté d'expression et que son libellé, ambigu, "ne stipulait pas clairement ce qui est considéré comme une insulte au roi".

Depuis la signature des accords d'Abraham entre le Maroc et Israël en décembre 2020, la coopération entre les deux pays s'est considérablement développée dans les domaines de la sécurité, du commerce et du tourisme. Mais de nombreux citoyens marocains sont opposés à cette relation en raison de leur soutien à la cause palestinienne, position qui s'est encore accentuée depuis la formation du gouvernement israélien incluant des partis d'extrême droite.

https://www.i24news.tv/fr/actu/international/afrique/1691050261-un-marocain-ecope-de-cinq-ans-de-prison-pour-avoir-critique-les-relations-de-son-pays-avec-israel

Tout cela, évidemment, sur fond et d'antisémisme musulman historique, atavique même et de "raison politique". L'antisémitisme imposé par le Coran battu parfois en brèche, au moins apparemment pour des raisons politico-économiques par certains dirigeants musulmans ça ne peut pas bien passer dans une plèbe qui tête le Coran et ses haines avec le lait des mères.

Tiens, cela me rappelle le procès qui fut fait à l'extraordinaire patriote et historien français Georges Bensoussan, né au Maroc en 1952, qui sait de quoi il parle. Il avait été traîné au tribunal par Mrap, Licra, LDH, CCIF, SOS racisme… pour avoir dit sur France Culture en octobre 2015, que *« dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère ».* Il avait été relaxé en première instance et en appel.

On rappellera pour l'occasion que l'on doit à Georges Bensoussan son magnifique ouvrage collectif *Les Territoires*

perdus de la République qui avait montré la résurgence de l'antisémitisme dans les banlieues islamisés… C'était en 2002. Il n'a servi à rien… par volonté politique de tous nos dirigeants, depuis des décennies.

Le rapport Obin qui date de la même époque n'a-t-il pas été volontairement enterré par Fillon, alors ministre de l'Education Nationale ? Quand on pense que, à un moment, à un moment seulement, il fut proche de Seguin !!! Ah ! Les RPR, UMP, LR et compagnie sur lesquels compte Macron pour faire passer sa loi sur l'immigration… pas un pour rattraper l'autre !

*Le **rapport Obin**, officiellement titré « **Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires** », est remis au gouvernement français en juin 2004 par Jean-Pierre Obin, inspecteur général de l'Éducation nationale. Il pointe l'influence grandissante de l'islamisme dans les écoles françaises[1,2,3].*

Le rapport est remis un an après le livre de témoignages de Georges Bensoussan, Les Territoires perdus de la République, et trois mois après la promulgation de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises, qui vise notamment à interdire le voile dans les écoles françaises[4] ; il est rapidement « enterré »[1].

En octobre 2020, la suite de l'assassinat de Samuel Paty, un professeur d'histoire-géographie, par un islamiste, ce rapport est à nouveau régulièrement cité dans les médias[5,6,7,8,9,10]. wilipedia